



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 27 Novembre 2020

CSE DU 26 NOVEMBRE

Part Variable 2021 : NAÏVETÉ OU PERFDIE ?

Alors que la direction prépare ses plans d'actions pour 2021 afin de poursuivre le développement de l'entreprise dans un contexte économique incertain, la Part Variable 2021 semble prendre une orientation toute différente !

Depuis sa mise en place, la Part Variable est omniprésente dans le quotidien des salariés, elle est fréquemment perçue comme un élément de stress et d'épuisement permanents. Dans le réseau, c'est bien souvent comme la posologie des médicaments : on en entend parler matin, midi et soir et tous les jours de l'année !

SUD-Solidaires a dès le départ dénoncé les risques engendrés par cette rémunération aléatoire et injuste privilégiant l'individualisme au détriment du collectif et la quantité au détriment de la qualité.

D'ailleurs à ce sujet, dans son mail du 20 novembre dernier, Bruno BOUTIER nous explique que les clients attendent de la CE d'être reconnus et considérés. Selon ses écrits, 65 % des clients ne le sont pas ... Et pour finir, il lance une réflexion au sein de la CELC sur la reconnaissance de la fidélité de nos clients, on prend acte.

Mais pour SUD-Solidaires, il doit aussi s'intéresser aux attentes de considération de la part des salariés : rémunération fixe, prime générale du aux conditions de travail difficiles, possibilité d'exécuter son travail sans la perpétuelle carotte appelée « part variable »... De plus, et ce n'est pas rien, la Part Variable invite à faire preuve de toujours plus « d'inventivité » pour tenter d'atteindre les objectifs fixés unilatéralement par la Direction ...

Les seuls peut-être à y échapper sont les Directeurs de Groupe pour lesquels le projet de la Direction ne précise rien les concernant ! SUD-Solidaires a demandé s'ils étaient toujours éligibles et si leur Part Variable individuelle était décidée en toute opacité, pardon, dans la plus grande discrétion, par le Directoire.

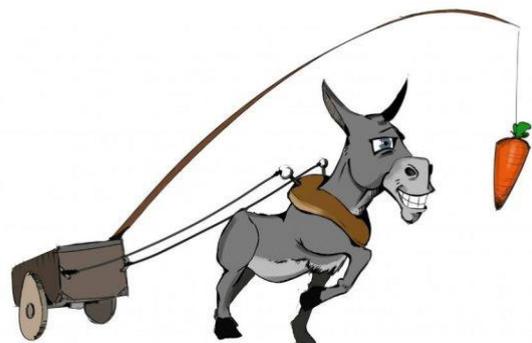
Elise PAQUET nous explique que c'est un oubli ... Ha ils vont produire comme les autres, heu ils vont continuer à suivre la production des autres plutôt et s'enquiller une substantielle Part Variable comme d'habitude !

Depuis plus de 15 ans, la Direction n'a jamais fait la démonstration que cet élément de rémunération fidélisait les clients et les salariés. Bien au contraire, la Part Variable pousse à la « bâtonnite aigüe » et aux dérives multiples ; bien souvent elle ne sert que les intérêts de la CELC et du Directoire. D'ailleurs la PV de la Présidente (autour de 240 000 € quand même !) a doublé depuis son arrivée il y a plus de 10 ans, ce qui est loin d'être le cas des salariés ! **Et les clients dans tout ça ? Il suffit de regarder l'attrition de ceux-ci** et de comparer les chiffres des ventes Brutes par rapport au Net pour s'apercevoir que cette politique commerciale ne fidélise en rien une clientèle de plus en plus volatile. Il faut sans cesse produire plus !

Quant aux salariés, le taux de turnover est une des réponses à cette politique salariale et sociale. La pression commerciale de tous les instants qu'instaure la PV fait des ravages. Loire Centre bat ses propres records chaque année de démissions, 2020 risque fort d'être malheureusement un triste millésime ...

L'année 2021 sera sans nul doute dans la continuité des années précédentes ... Après l'avoir individualisé l'an dernier (passage de 50 à 75%), mis des conditions supplémentaires telles que réaliser ses formations réglementaires dans les délais impartis, la grande « nouveauté » de la direction pour 2021 est l'instauration d'un système de Bonus/Malus pour la PV des agences sur certains critères. Le but affiché : « surperformer » sur tous les items !

Petite précision, « la Part Variable ne peut pas être négative » ... On est sauvé !



Certains réseaux bancaires ont fait le choix d'intégrer tout ou partie de la part variable dans le salaire fixe des salariés (CIC, Crédit Agricole etc.), la Direction serait bien avisée de s'en inspirer ! Vos élus SUD militent dans ce sens.

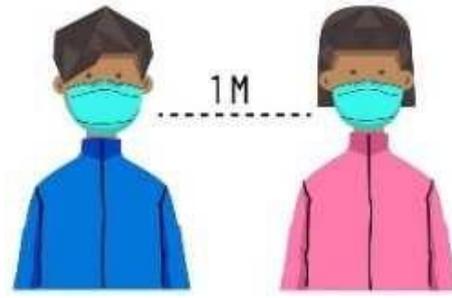
Pour votre protection, c'est comme pour la Part Variable :
On empêche les salariés de s'exprimer, la direction s'en lave les mains et impose la distanciation salariale !



Masque



Gel



Distanciation

Diapason 2021 :

Tous les 2 ans la Direction met en place son enquête qualifiée de « baromètre social » pour mesurer « l'engagement » des salariés de la CELC.

Cette nouvelle étude menée, comme à l'accoutumée par le cabinet IPSOS, aura lieu du 19 Janvier au 12 Février 2021 et la restitution interviendrait en Avril/Mai. La Direction nous confirme le strict anonymat des réponses et souhaite une participation massive des salariés comme lors des précédentes campagnes (75 % de répondants en 2018).

Une fois de plus, les élus n'ont pas été associés à ce questionnaire national, certaines questions pouvant fortement orienter les réponses et certains thèmes qui fâchent, volontairement oubliés !

Néanmoins, nous encourageons vivement l'ensemble du personnel à s'exprimer librement.



Le baromètre social

Nombre de jours RTT en 2021 :

L'accord signé par SUD-Solidaires sur le temps de travail prévoit que **tous les salariés doivent travailler 209 jours annuellement**. En tenant compte des week-ends, des congés, des jours chômés et des jours fériés, **le calcul des jours RTT pour l'année 2021 est le suivant :**

- **12 jours de RTT pour les salariés qui travaillent du mardi au samedi.**
- **13 jours de RTT pour les salariés qui travaillent du lundi au vendredi.**

Jours chômés de 2021 :

Le même accord que ci-dessus prévoit de fixer 2 jours chômés en « concertation » entre les élus du CSE et la direction. **Les élus SUD proposent donc les dates suivantes :**

- **Pour les salariés travaillant du mardi au samedi**, en plus des samedis de Pâques et de Pentecôte :
Le samedi 22 Mai et le mardi 13 Juillet.
- **Pour les salariés travaillant du lundi au vendredi**, en plus des samedis de Pâques et de Pentecôte :
Les vendredi 30 Avril, 7 mai, 14 Mai, 12 Novembre et le Mardi 13 Juillet.

Les jours chômés devraient être actés lors du prochain CSE prévu le 17 Décembre, la balle est dans le camp de la Direction. De plus, votre syndicat SUD demande à celle-ci de se positionner pour des sorties anticipées du personnel les jeudi 24 et 31 Décembre prochain comme c'est d'usage depuis quelques années.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSAULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUE - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires